

Sélection d'entrée 2023/2024

Fiche modalités de sélection CESF

Public concerné	- Les candidats en formation initiale - Les demandeurs d'emploi - Les personnes en situation d'emploi - Les personnes en contrat de professionnalisation - Les apprentis ↳ Parmi ces candidats, les non titulaires du BTS ESF, quel que soit leur niveau de diplôme, devront obtenir, pour être présentés au DE CESF, certaines des Unités du BTS ESF en plus de celles de l'année du DE CESF complet. <u>L'IRTS ne met pas en place de préparation à ces épreuves.</u>
03 avril 2023 au 02 mai 2023 (date de La Poste fait foi)	DOSSIER D'INSCRIPTION Ouverture 03/04/23 Clôture 02/05/23 → Télécharger le dossier de sélection sur le site Internet WWW.FAIRE-ESS.FR / SE FORMER / AVEC LE BAC → Frais de sélection : 95 € A régler sur le site FAIRE ESS au plus tard le 02 mai 2023 Le règlement de ces frais selon la procédure suivante : <u>Etape 1</u> : S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr <u>Etape 2</u> : Payer en ligne le montant des frais liés à l'étude du dossier 95 euros -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom. <u>Etape 3</u> : Vous recevrez un justificatif de paiement – à joindre au dossier. → Les candidats issus du BTS ESF IRTS MONTPELLIER 2023 sont dispensés des frais.
Tout dossier incomplet ou arrivé après la date de clôture ne sera pas traité.	
Les résultats de l'étude des dossiers seront communiqués par email individuel le 23 mai – 18h00.	
Au 23 mai 2023	Les résultats de l'étude de dossier sont adressés aux candidats par email individuel. Les candidats, dont le dossier a été retenu, recevront par ce même email, la convocation à l'épreuve orale d'admission - convocation par demi-journée.

Du 24 mai au 09 juin 2023 inclus	EPREUVE ORALE D'ADMISSION A réception de la convocation, les candidats devront confirmer leur participation à cet entretien ou faire part de l'abandon de leur projet de formation <u>en répondant à l'email de convocation.</u> Réponse attendue pour le 09 juin au plus tard.
Aménagement épreuve	Au titre d'un handicap reconnu , vous pouvez bénéficier d'un aménagement pour l'épreuve orale. Pour ce faire, il faut IMPERATIVEMENT le signaler au service sélection par email selection@faire-ess.fr Vous devez préciser à quel titre et fournir les pièces justificatives en cours de validité. <u>Sans celles-ci nous ne pourrons pas répondre à votre demande.</u>
Mercredi 21 juin épreuve orale <i>participation sur convocation</i>	Je me présente à l'IRTS de MONTPELLIER à l'épreuve d'admission avec : - La convocation, - ma carte d'identité - sans présentation de la pièce d'identité, l'entretien ne pourra pas avoir lieu. Le document support à la présentation personnelle (à prévoir en 2 ex. sur papier A4) Ce document viendra en soutien à la présentation personnelle de 10 mn. Cette présentation fera état du parcours antérieur, des représentations du métier et de la projection en formation. Elle présentera également la démarche de recueil d'informations sur le métier, la formation et l'actualité en travail social : bibliographie, supports audios, numériques etc... <i>Ce document sera remis au jury par le candidat. Il n'entre pas en jeu dans la notation mais permet aux membres du jury de préparer l'entretien.</i>
Le 28 juin 2023 – 18h00	Les résultats sont envoyés par mail individuel.
ALLEGEMENT DE LA FORMATION	Pour bénéficier d'un allègement , Les candidats qui seront <u>reconnus admis après la sélection et qui en feront la demande</u> , seront reçus pour un <u>entretien de positionnement</u> permettant de valider ou non leur demande <u>avant l'entrée en formation</u> – voir page 5 du Règlement de sélection

Déroulement de la formation	Site de formation : IRTS MONTPELLIER <u>rentrée prévue</u> jeudi 14 septembre 2023 (sous réserve de confirmation)
--	--

Informations sur sélection, formation, financement	Des <u>visioconférences</u> sont proposées pour les dates et liens d'accès, consulter notre site WWW.FAIRE-ESS.FR ou adresser vos demandes sur selection@faire-ess.fr
Pour toute information sur L'APPRENTISSAGE	consulter le site WWW.FAIRE-ESS.FR / rubrique APPRENTISSAGE / Devenir apprenti ou adresser votre demande à l'adresse suivante : apprentissage@iats.fr

A titre indicatif, les frais d'inscription ANNUELS à l'IRTS (tarifs 2022) POUR LES ETUDIANTS EN VOIE INITIALE		Plus LA CONTRIBUTION CVEC POUR LES ETUDIANTS EN VOIE INITIALE & les APPRENTIS
*Frais de scolarité de 250 € → les salariés et les apprentis ne sont pas concernés.	*Droits d'inscription de 170 €	92€ à régler sur le site du CROUS. → les salariés ne sont pas concernés.
Toutes les informations 2023-2024 , y compris pour la demande de Bourse, sont adressées aux NOUVEAUX entrants sur la procédure d'inscription après avoir été reconnus admis.		